

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Lundi 10 août 2020

## INFO PRESSE

### **Matinée de la prévention : santé et sécurité au travail sur les ports**



Face à la fréquence élevée des accidents du travail dans le secteur des activités portuaires, la direction du Travail et de l'emploi (DTE) et la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (Cafat) organisent, mercredi 12 août de 8 h à 11 h 30, une conférence dédiée à la santé et à la sécurité au travail sur les ports de Nouvelle-Calédonie. Elle se déroulera à la Chambre de métiers et de l'artisanat, à Nouméa (salle Bessières, rue Félix-Russeil, face à la direction des Affaires maritimes).

Juridique et technique, cette matinée de la prévention s'adresse aux entreprises qui interviennent sur les ports publics et privés de Nouvelle-Calédonie. Les activités de manutention et de roulage des charges sont particulièrement visées.

Elle sera animée par Philippe Di Maggio, chef du service prévention des risques professionnels à la DTE, son homologue à la Cafat, Olivier Marion.

Sur la période de 2017 à 2019, le transport maritime, chalandage, acconage et docker a représenté un peu plus de 700 salariés qui ont été victimes de 189 accidents de travail avec arrêt (47 jours en moyenne), donnant lieu à plus de 9 000 journées d'arrêt de travail. Soit un indice de fréquence de 90, contre 37,8 en moyenne en Nouvelle-Calédonie sur la même période. Un décès s'est produit en 2018.

### **Programme**

8 h : Rappel au code du travail (DTE)

- Obligations santé sécurité
- Formations à la sécurité
- Représentants du personnel
- Droit de retrait

8 h 45 : Rappel aux règles du travail (CAFAT + DTE)

- Activités et métiers visés
- Risques, prévention
- Réglementations applicables

9 h 45 : Travail sur la zone portuaire (DTE)

- Travail en coactivité (Délibération n°37/CP)
- Elévation de personnes à l'aide des grues

10h45 : Projet de modernisation du travail en zone portuaire (DTE)

- Références prévention spécifiques aux activités portuaires
- Partie sécurité du règlement intérieur du PANC

Cette matinée se déroulera en visioconférence à l'aide de l'application Zoom.

ID de connexion (dès 7 h 30) : <https://us02web.zoom.us/j/89316343658>

*Inscription : Vanessa Lagikula au 29 21 48 ou Philippe Di Maggio au 27 20 07.*